

# Vaccination Covid-19 : l'attestation de vaccination certifiée au format européen est disponible

SOURCE : <https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure/actualites/vaccination-covid-19-lattestation-de-vaccination-certifiee-au-format-europeen-est-disponible>

[Mis à jour le 29 juillet 2021]

L'attestation de vaccination certifiée remise par le professionnel de santé lors de l'injection du vaccin contre la Covid-19 est désormais disponible au format européen et en version bilingue (français et anglais). Ce format permet de garantir la meilleure sécurité sanitaire tout en permettant les déplacements au sein de l'Union européenne.

Les professionnels de santé qui vaccinent remettent depuis le 25 juin à la personne vaccinée deux documents :

- une attestation de vaccination certifiée conforme à la norme européenne, contenant un QRcode ;
- la synthèse de vaccination signée qui constitue le certificat médical relatif à cette vaccination.

## À quoi sert l'attestation de vaccination certifiée au format européen ?

**Ce document permet de voyager au sein de l'Union européenne (UE) à partir du 1er juillet 2021.**

Pour voyager ou participer à des grands rassemblements, l'attestation de vaccination est utile uniquement quand le cycle vaccinal est clôturé et que le délai d'immunité est passé.

Même si l'attestation certifiée est un document administratif, elle comporte un certain nombre de données personnelles. **Il est conseillé de ne pas l'afficher sur les réseaux sociaux** pour ne pas prendre le risque de se faire pirater ses données.

## Télécharger l'attestation aux normes européennes : mode d'emploi

**Les personnes ayant un schéma vaccinal terminé peuvent se rendre sur le téléservice à partir de l'adresse <https://attestation-vaccin.ameli.fr>** afin de télécharger l'attestation aux normes européennes. Le téléservice est accessible sur ordinateur, tablette et smartphone.

Pratique, les personnes qui possèdent un compte ameli peuvent également obtenir leur attestation dans leur espace personnel. Une notification leur sera envoyée via la messagerie de leur compte. Cela concerne environ 14 millions de personnes.

Des difficultés pour télécharger l'attestation ? Un tutoriel est disponible sur la page « [Covid-19 : comment télécharger son attestation de vaccination ?](#) ».

## **Comment télécharger l'attestation pour les enfants mineurs ?**

Depuis le 20 juillet, les parents dont les mineurs ont terminé leur cycle de vaccination peuvent télécharger l'attestation de leur enfant sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>, le téléservice de l'Assurance Maladie. Cette voie pour récupérer l'attestation doit être privilégiée.

À défaut, il est aussi possible de demander à un professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme ) s'il peut vous fournir l'attestation. En dernier recours, vous pouvez aussi la demander à votre caisse d'assurance maladie.

## **L'attestation enregistrée dans l'appli TousAntiCovid pourra être mise à jour**

Les personnes avec un cycle vaccinal complet qui ont enregistré avant le 25 juin leur attestation dans l'application TousAntiCovid n'ont pas besoin de s'en procurer une nouvelle : depuis le 1er juillet, TousAntiCovid est doté d'une fonctionnalité permettant de convertir automatiquement leur QRcode à la norme européenne.

Document PDF réalisé par [monmedecintraitant.net](http://monmedecintraitant.net)